Indique-moi une œuvre qui si je l'accomplis, j’entrerai au Paradis ! » Il a répondu : « Adore Allah sans rien Lui associer, accomplis les prières prescrites, acquitte-toi de l’aumône obligatoire et jeûne le mois de Ramadan.

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) : Un bédouin vint demander au Prophète : « Indique-moi une œuvre qui si je l'accomplis, j’entrerai au Paradis ! » Il a répondu : « Adore Allah sans rien Lui associer, accomplis les prières prescrites, acquitte-toi de l’aumône obligatoire et jeûne le mois de Ramadan. » Il (le bédouin) a dit : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Je n’ajouterai rien à cela ! » Lorsqu’il s’en alla, le Prophète a dit : « Que celui qui souhaite voir un homme des habitants du Paradis, qu'il regarde alors celui-là ! »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Un homme de la campagne est venu au Prophète pour qu'il lui indique une œuvre qui le fasse entrer au Paradis. Alors, le Prophète lui a répondu que l'entrée au Paradis et la délivrance de l'Enfer est conditionnée à l'acquittement des piliers de l'Islam qui inclut l'adoration d'Allah, Seul et sans associé, et le fait de ne rien Lui associer. C'est également l'accomplissement des cinq prières quotidiennes, de jour comme de nuit, qu'Allah a rendues obligatoires sur Ses serviteurs. C'est aussi le fait de donner l'aumône légale qu'Allah a rendue obligatoire en la versant à qui de droit. c'est de même l'assiduité au jeûne du mois de Ramadan durant son temps. Alors, l'homme a dit : " Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Je n'ajouterai rien comme autres obéissances aux œuvres obligatoires que j'ai entendues de ta part ni n'en diminuerai quoi que ce soit. " Alors, quand cet homme est parti, le Prophète a dit : " Quiconque souhaite voir un homme parmi les habitants du Paradis, qu'il regarde donc ce bédouin ! "

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3689